

Future Politique de Cohésion Où en sont les négociations ?

24 juin 2019

La politique de cohésion est l'une des principales politiques d'investissement de l'Union européenne. Elle intervient dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'énergie, de l'environnement, du développement économique, de la recherche et de l'innovation. La politique de cohésion recouvre des centaines de milliers de projets qui bénéficient de l'aide du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion. Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), ils forment les Fonds structurels et d'investissement européens.

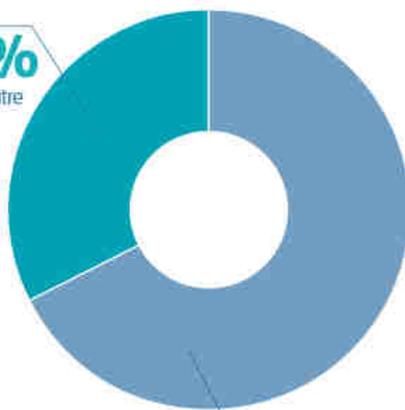
La politique de cohésion œuvre en faveur d'une cohésion économique, sociale et territoriale, mais aussi en faveur d'un développement territorial plus équilibré et plus durable. Afin de réaliser ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement dans toutes les régions européennes, un budget de 351,8 milliards d'euros – près d'un tiers du budget total de l'UE – a été alloué à la politique de cohésion 2014-2020.¹

BUDGET TOTAL DE L'UE POUR 2014-2020

TOTAL: **1 082 milliards €**

32,5%

Financement au titre
de la politique
de cohésion
**351,8
milliards €**



La politique de cohésion dans l'UE.
Source: site de la Commission

67,5%

Autres politiques de l'UE:
agriculture, recherche,
politique extérieure, etc.
730,2 milliards €

Création d'emplois et de croissance

- Les revenus ont augmenté dans les régions les plus pauvres de l'UE, où le PIB par habitant est passé de 60,5% de la moyenne de l'UE en 2007 à 62,7% en 2010.
- Selon les estimations, **594 000 emplois** ont été créés entre 2007 et 2012.

Investissement dans le capital humain

- Chaque année, près de **15 millions de personnes** participent aux milliers de projets cofinancés par le Fonds social européen (FSE) dans toute l'Europe.
- **2,4 millions de participants** aux actions du FSE en faveur de l'emploi **ont trouvé un travail** dans les **6 mois** (2007-2010).

Soutien aux entreprises

- **198 000** petites et moyennes entreprises (PME) ont reçu une aide directe à l'investissement.
- **77 800** jeunes entreprises ont bénéficié d'un soutien.
- **262 000** emplois ont été créés dans les PME.

Renforcement de la recherche et de l'innovation

- **61 000** projets de recherche ont été soutenus.
- **5 millions** de citoyens européens supplémentaires ont pu bénéficier d'une connexion haut débit.
- **21 000** emplois à long terme ont été créés dans la recherche.

Amélioration de l'environnement

- Les systèmes d'alimentation en eau ont été modernisés, au profit de **3,2 millions de citoyens**.
- **9 400** projets ont amélioré la durabilité et l'attrait des villes et agglomérations.

Modernisation des transports

- **1 200 km de routes** et **1 500 km de voies ferrées** ont contribué à la mise en place d'un réseau transeuropéen de transport (RTE-T) efficace.

¹ Sauf mention contraire, les données concernent la période 2007-2012.

Eléo Conseil

Hôtel d'entreprises « Cœur d'Estuaire » - La Croix-Gaudin - 44360 Saint-Etienne-de-Montluc

Tél : 02 40 85 55 81 / 06 14 01 85 56

Siret : 809 609 837 00012 - APE : 7022Z

www.eleo-conseil.eu

Les négociations sur la politique de cohésion ont commencé en mai 2018, avec les propositions de la Commission sur une réduction du budget. Actuellement, Commission et Parlement européens planchent toujours sur les règles de la politique de cohésion 2021-2027. En tant que co-législateur, le Parlement s'est prononcé le 13 février dernier, et des désaccords majeurs ont émergé entre les deux institutions avant la pause des élections européennes en mai dernier.

1. Désaccord sur la question du budget pour 2021-2027

La Commission européenne a non seulement proposé de réduire le budget alloué à la politique de cohésion au profit des programmes Erasmus et H2020, mais aussi de réduire voire suspendre les financements en fonction d'objectifs économiques nationaux qui seraient en trop grand décalage avec la volonté de la Commission. Elle souhaitait aussi que le budget de cohésion de la programmation 2021-2027 soit inférieur à celui de la programmation 2014-2020 (330,6 milliards d'euros dans la proposition du mois de mai 2018).

En désaccord avec la Commission, les députés ont intégré dans leur rapport un relèvement de l'enveloppe consacrée à la nouvelle politique de cohésion, pour passer à 378,1 milliards d'euros sur la période 2021-2027 au lieu des 330,6 milliards proposés par la Commission - soit le rétablissement du niveau de financement de la programmation 2014-2020 pour celle de 2021-2027.

2. Modifications des régions en transition et -5% pour l'enveloppe française

La Politique de cohésion dissocie trois types de régions :

- régions les **moins développées**
- régions **en transition**
- régions les **plus développées**

Introduite en 2014, la catégorie des « régions en transition » désignait les régions ayant un PIB se situant entre 75% et 90% de la moyenne européenne. Ces régions bénéficient de plus de fonds et sont plus libres de poser leurs choix d'investissement que les régions plus développées.

La Commission souhaite maintenir la catégorie « régions en transition » tout en la modifiant. Le Parlement européen a confirmé l'élargissement de la catégorie des « régions en transition » proposé par la Commission pour inclure les régions dont le PIB par habitant est compris entre 75% et 100% de la moyenne de l'UE. En France métropolitaine, toutes les régions, sauf l'Ile-de-France et Rhône-Alpes seront des régions en transition.

L'enveloppe de la politique de cohésion pour 2021-2027 dévolue à la France baisserait d'environ 5%, soit 16 milliards d'euros en euros constants. La différence s'explique par cette catégorie des « régions en transition », à laquelle la plupart des régions de France métropolitaine feront partie.

3. L'augmentation du taux de cofinancement et du temps de dépense/financement

Augmentation du taux de cofinancement

Le Parlement européen a augmenté les taux de cofinancement. Cette augmentation revient à diminuer le pourcentage restant à la charge des Etats et des Régions. Les taux de cofinancement passeraient de 70 à 85% pour les pays de cohésion (Outre-mer), de 55 à 65% pour les régions en transition, et de 40 à 50% pour les régions les plus développées.ⁱⁱ

Concrètement, l'Europe finance plus et la part des programmes que les territoires devront prendre à leur charge financière diminue. Mais attention, cela signifie aussi moins de projets à financer s'ils sont tous financés au taux maximum. Et au final, moins d'argent investi (au global) en faveur de la cohésion puisque la part nationale diminue.ⁱⁱⁱ

Trois ans accordés aux régions pour dépenser leur enveloppe

Le Parlement a aussi voté contre la volonté de la Commission de réformer la règle du « N+3 », réforme qui aurait consisté à faire revenir à 2 ans le délai maximum autorisé entre le moment où les crédits sont engagés et le démarrage du projet. En l'état actuel des négociations, la règle N+3 est donc conservée.

4. L'échec du principe de macro-conditionnalité

Le Parlement a décidé de supprimer l'article 15 des règles communes simplifiées, qui contenait le principe de **macro-conditionnalité**. Ce principe aurait consisté à faire dépendre l'octroi des fonds régionaux des orientations macro-économiques du pays membre en question.

Le parlement a voté contre ce type de mesures au cours du mois de février, ce qui a rassuré les régions.

5. La concentration thématique des objectifs FEDER

Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) interviennent aujourd'hui dans 11 champs d'action dits « objectifs thématiques ». La Commission a proposé une simplification et une concentration de ces objectifs. De onze, ils passeront donc à cinq :

- « Une Europe plus intelligente »
- « Une Europe plus verte »
- « Une Europe plus connectée »
- « Une Europe plus sociale »
- « Une Europe plus proche des citoyens »

Certains députés européens se sont opposés à cette concentration, considérant que le cinquième objectif englobe trop d'aspects pour se révéler pertinent.

Sources :

https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/faq/#1

<https://www.lagazettedescommunes.com/606921/les-eurodeputes-posent-leur-marque-sur-la-future-politique-de-cohesion-de-lue/>

<https://www.banquedesterritoires.fr/politique-de-cohesion-les-regions-rasserenees-apres-lexamen-du-parlement-europeen>

<https://www.banquedesterritoires.fr/politique-europeenne-de-cohesion-un-vrai-defi-administratif>

<https://www.banquedesterritoires.fr/fonds-europeens-les-eurodeputes-rejettent-lidee-dune-macro-conditionnalite>

ⁱ Site de la Commission.

https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/faq/#8

ⁱⁱ La banque des territoires.

<https://www.banquedesterritoires.fr/politique-de-cohesion-les-regions-rasserenees-apres-lexamen-du-parlement-europeen>

ⁱⁱⁱ La gazette des communes.

<https://www.lagazettedescommunes.com/606921/les-eurodeputes-posent-leur-marque-sur-la-future-politique-de-cohesion-de-lue/>